

Jean STEFANINI

APPROCHES HISTORIQUES DE LA LANGUE PARLÉE

Le terme d'*historiques* dans le titre qui m'a été proposé s'explique aisément : l'histoire, suivant une idée reçue, commence avec les documents écrits et la notion même de langue parlée, pour un structuraliste ne prend sa pleine valeur que par opposition à l'écrite. C'est faire cependant trop bon marché des traditions orales. Les peuples se sont tous émerveillés de savoir parler et tous ont voulu expliquer cette faculté singulière, en attribuant le plus souvent ce don à un dieu, un héros ou un ancêtre génial. Du plus célèbre de ces mythes, G. Mounin fait "l'une des imaginations poétiques les plus grandioses sur les drames de la communication entre les hommes" (87). A. Borst a placé sa monumentale histoire (2320 p.) des idées sur les origines du langage sous son signe : *Der Turmbau von Babel* et Steiner, ses réflexions sur la traduction : *After Babel*.

Beaucoup plus modestement, on souhaite ici rappeler quelques attitudes devant les phénomènes du langage et d'abord les efforts faits pour analyser la parole, en découvrir les éléments récurrents et leur trouver des graphies appropriées. Avant même de voir naître la phonologie comme discipline autonome, Meillet se plaisait à répéter que les inventeurs des premiers alphabets syllabiques, puis phonémiques, avaient

été de "grands linguistes", que, par exemple, le système d'écriture du grec résultait d'un admirable travail d'analyse. On peut ici se contenter de renvoyer aux très bonnes histoires de l'écriture dont nous disposons, notamment celles de James G. Février ou de Marcel Cohen. Mais naturellement on ne peut qu'admirer les résultats obtenus, sans pouvoir suivre la démarche de ces premiers inventeurs. En revanche, nous sommes beaucoup mieux renseignés sur deux tentatives originales en ce domaine : elles ont eu lieu au Moyen Age. Entendons qu'elles ne se sont pas contentées d'adapter avec plus ou moins de bonheur et en tâtonnant, à une langue donnée, un alphabet fait pour une autre, mais qu'une observation attentive des réalités phoniques de leur langue leur a permis de les noter avec exactitude et cohérence. Il s'agit des alphabets du vieil islandais et du coréen. Ce dernier (aux deux sens du terme) fut élaboré au XVe siècle : en 1544 exactement, par des linguistes coréens dont Hong Gi Moon, dans une communication au Xe Congrès international des linguistes (Bucarest, août 1967) a fait admirer l'analyse (*Actes*, II, 241-245) : précision des descriptions acoustiques et articulatoires, cohérence du classement des voyelles et des consonnes, systématisme des graphies.

On peut évidemment suivre de plus près et mieux apprécier l'élaboration de l'alphabet du vieil islandais dans le *First Grammatical Treatise (F G T)*, ainsi nommé parce que le premier de quatre traités grammaticaux placés à la fin de la *Prose Edda*, déjà édité par Ramus Rask et aujourd'hui disponible avec commentaire et traduction anglaise grâce à Einar Haugen. Voulant mieux adapter l'alphabet latin au vieil islandais, l'auteur anonyme, au milieu du XIIe siècle, a su faire l'inventaire des phonèmes de sa langue maternelle avec une rigueur et une méthode dont son éditeur ne peut que constater l'étonnante modernité : il se fonde essentiellement sur les paires minimales de son idiome pour en dégager les phonèmes.

Enregistrons simplement le fait que, vers 1150, un grammairien savait faire méthodiquement l'inventaire phonémique de sa langue et corriger ainsi les imperfections d'une première adaptation de l'alphabet latin.

Au même moment, naissait en Europe occidentale l'idée de grammaire universelle, en des circonstances maintenant bien connues grâce à Karin Fredborg : après la "renaissance de Boèce", la mode s'instaure, à son imitation, de préciser dans toute introduction à un manuel, le genre auquel appartient la discipline étudiée et ses espèces. On est ainsi amené à se demander si les grammaires des diverses langues : grec, latin, hébreu, arabe constituent les espèces du genre *grammaire* : en tant que science, celle-ci ne peut traiter, pour un aristotélicien, que du général, c'est-à-dire de ce qui, en toute langue, découle nécessairement de la nature du langage : l'obligation d'analyser dans la successivité du discours une pensée instantanément et globalement conçue. Mais il ne s'agit pas ici de retracer les débuts d'une grammaire générale qui va régner pendant sept cents ans et qui, contrairement à ce que l'on pensait naguère ¹, a précédé de plus d'un siècle la grammaire modiste, mais simplement de constater que dès le départ, un Pierre Hélie, par exemple, juge possible d'écrire une grammaire universelle du français ² aussi bien que du latin. Faut-il rappeler, en effet, après les belles analyses de Michel Foucault, que la grammaire générale (le Moyen Age, comme le XVIIIe siècle, préfère dire *universelle*) ne prétend pas tirer de l'observation d'un grand nombre de langues les traits qu'on retrouve en toutes, les universaux, mais dégage en chaque langue, la rationalité et l'organisation inséparables de la pensée humaine.

Cette grammaire universelle doit évidemment beaucoup à la tradition antique. En 1854, Egger, étudiant l'oeuvre d'Apollonius Dyscole y retrouve la démarche d'une grammaire générale encore vivace en France à cette date. Priscien, l'"auteur" essentiel de la grammaire médiévale, n'a jamais caché sa volonté d'écrire, en face des grammaires à visée pratique, une oeuvre fondée sur la philosophie et la raison. Elle doit aussi au bilinguisme médiéval ³ : tout intellectuel pratique alors, avec son vernaculaire, le latin. Et il a sans doute plus que les Latins bilingues de l'Antiquité classique, pleine conscience des problèmes de la traduction. Le bilinguisme antique, latin-grec, était sans doute acquis à un âge plus tendre et l'éducation, com-

me les questions d'interprétariat étaient tâches serviles. Au contraire, au Moyen Age, le latin était enseigné par des clercs. Le problème de la communication linguistique intéressait directement l'Eglise : c'est le concile de Tours qui le premier constate en 813 que le menu peuple ne comprend plus le latin correct restauré par la "renaissance" carolingienne. La mise en français de divers textes latins est occupation fréquente et la traduction s'est pratiquée systématiquement dans les ateliers espagnols, à Tolède ou à Barcelone, comme oeuvre collective : un Arabe, par exemple, traduit en espagnol une version arabe d'Aristote et son texte est tourné en latin par un Espagnol, en attendant la grande entreprise, mûrement réfléchie d'Alphonse le Sage⁴.

La coexistence, en tout clerc d'au moins deux langues (et peut-être chez un nombre plus élevé de laïques qu'on ne pense généralement⁵) entraîne des confrontations constantes et qui se signalent d'abord, très modestement, par l'accent. On sait comment pendant des siècles Français et Anglais ont parlé les uns et les autres un latin accessible aux seuls nationaux⁶. Au début du XIIe siècle (vers 1120), Guillaume de Conches, devant ses auditeurs chartrains, les prie d'excuser son accent normand. Et il semble bien que beaucoup alors aient eu l'oreille exercée à détecter l'origine des divers habitants du pays latin. Encore au XVIe siècle, Jules César Scaliger décrira en détail les différentes prononciations régionales ou nationales du latin en Europe.

Mais surtout, un bilingue tend naturellement à utiliser au mieux ses possibilités linguistiques, à user du gascon si le français lui semble, en tel cas, moins efficace ou moins bien adapté. Au Moyen Age, ceux qui voulaient employer un terme au niveau de ce qu'on nomme aujourd'hui la première méta-langue, le faisaient précéder de l'article défini du français sous sa forme nominative masculin singulier *li* : entre mille autres exemples, Martin de Dacie discutant d'une argumentation sur la question de savoir si c'est la dernière unité qui s'ajoute à un nombre pour lui faire atteindre sa valeur, qui lui donne sa *forme* et voulant montrer qu'un argument peut s'interpréter en deux sens distincts écrit :

cum dicis : illud ante cuius adventum et cetera et post
 cuius adventum et cetera, si li ante et li post sumantur
 materialiter, propositio vera est; si autem intelligas
 li ante et li post secundum tempus, minor interimenda
 est (*Opera*, ed. H. Roos, Copenhague, G.E.C. Gad, 1961, 7
 185-186).

L'article grec avait jadis rendu le même service, notamment aux Latins : autrement, le terme employé *materialiter*, s'il était déclina-
 ble, devait se mettre au cas voulu par sa fonction dans la phrase et
 ne se distinguait par aucun trait morphologique.

Qu'on se trouvât alors en présence d'un véritable bilin-
 guisme plutôt que dans un cas de diglossie, c'est ce que prouve le sta-
 tut spontanément reconnu au vernaculaire : on se fonde sur lui, par
 exemple, pour décider de la nature des formes que nous disons aujour-
 d'hui nominales, du verbe latin. Dans *vade salutatum*, la forme fran-
 çaise correspondante "va saluer" comporte l'infinitif, c'est-à-dire un
 mode verbal (*Notae Dunelmenses*, V, f° 189 b : Hunt, 194) : *salutatum*
 doit se rattacher au verbe plutôt qu'au nom (raisonnement sans portée
 linguistique et justement réfuté par l'auteur). On s'appuie de même
 sur un tour comme *estevos* (développé à partir de *ex vos*, interprété
 comme formé sur la 2e personne du verbe *être*) pour analyser le latin
ecce comme ayant une double fonction 1) épithétique, 2) de référence
 à l'interlocuteur, ce qui est vraisemblable pour le tour français (cf.
 Moignet, *Synt. anc. franç.*, 142), mais insoutenable, comme remarque
 justement l'auteur du *Breve sit*, pour le latin (Fredborg, 70 et 76).
 Les logiciens, de leur côté, utilisent des distinctions du français,
 sans correspondant latin, pour résoudre certaines *fallaciae* (raisonne-
 ments spécieux) : de façon erronée quand ils prétendent rendre *discere*,
 traduisant le grec *manthánein*, par *apprendre* qui a un double sens à la
 différence des verbes latin et grec (Fredborg, 77), avec plus de raison
 quand ils constatent qu'avec *omnis civis* pour sujet on peut avoir en
 français deux propositions *li cetereens vent / la citereenne vent* (*Ars*
Meliduna, de Rijk, II, 1, 299) :

... in hac forma vocis : "*omnis civis currit*" sunt due pro-

positiones, quarum una potest esse vera pro solis maribus, altera pro solis mulieribus. Quod palam erit si eas Gallico exponas (f° 214 v° b).

Certains ont même détecté l'influence de la langue maternelle sur le latin de leurs contemporains : ceux qui, trompés par la confusion en français dans le mot *plus* des deux sens de *magis* et de *plus* latins, refusent une construction comme *istud vinum est plus vinum*. "Hos credimus deceptos ex materna lingua", dit Guillaume de Conches⁸ (Fredborg, 77).

Comme, par ailleurs, ainsi que leur confrère islandais, ils utilisent, à l'occasion, les paires minimales, par exemple pour montrer à l'aide du couple *aliquanto/aliquando* (quelque peu/quelquefois) la nécessité de maintenir l'opposition *t/d* (Pierre Hélié, *Summa in Priscianum*, édit. Tolson, 76, c. par Fredborg, 76)⁹, on peut se demander pourquoi il a fallu attendre plus de cinq siècles la grammaire universelle du français dont bien avant Port-Royal ils ont conçu le dessein. Seule la lyrique provençale a suscité au Moyen Age de véritables grammaires, mais d'inspiration plus philologique, visant essentiellement à maintenir la pureté de la langue poétique. A cela, une discussion parisienne, postérieure à Pierre Hélié et dont Fredborg nous livre les passages principaux dans le *Breve sit*, fournit des éléments de réponse. A cette date, la différence entre latin et vernaculaire est surtout celle de l'écrit à l'oral, même si le premier s'entend sans cesse dans le culte, les cours (dictés) et les *disputationes* universitaires. Il est caractéristique qu'on ne trouve sous la plume de ces intellectuels aucune véritable citation tirée de la littérature française, pourtant à cette date hors de page. Toutes les références au français concernent son usage quotidien. Manifestement la littérature en vulgaire n'a pas encore chez eux le statut que lui reconnaissent auteurs et public courtois et que, pour leur part, ils réservent sans doute à la poésie latine contemporaine. Surtout, les vernaculaires s'exposent à une objection de principe : sait-on vraiment, peut-on même, les écrire ? Le temps n'est plus où l'on admirait avec Beaulieux

dans la graphie du XIIe siècle, une orthographe simple et quasi phonétique; on pense plutôt avec Lecoy que l'écriture, loin de noter avec précision et sans équivoque les réalités phoniques, masque à l'occasion les différences dialectales. On écrit *sire* et *cire* deux homonymes du français central, car seul le second se prononcera *chire* en picard. On comprend mieux ainsi le débat du *Breve sit* : *Robertus* et *Robert* sont-ils le même nom et même *Robert* est-il vraiment un nom ? Sans entrer dans le détail de l'argumentation scolastique serrée qui s'engage alors, on en retiendra 1) que les deux termes choisis sont à peu près identiques, qu'on avait alors l'habitude de voir son nom transcrit en latin dans les actes officiels et employé en français dans la vie courante, que les sons considérés sont à peu près les mêmes dans les deux langues (pas de diphtongues inconnues du latin, au moins médiéval, comme dans *proie* ou *beals*). 2) Manifestement derrière ce cas privilégié des rapports entre latin et langue néo-latine, on envisage celui de langues comme l'anglais. Même Roger Bacon, au siècle suivant, tout convaincu qu'il est des mérites éminents de sa langue maternelle ¹⁰, constate dans son *De signis*, § 186 (et malgré l'existence d'écritures) que l'anglais ne peut être noté ! Apprendre à lire et à écrire sur du latin ne prépare guère à l'emploi du même alphabet pour l'anglais ! Aujourd'hui encore, après des siècles de pratique, l'orthographe de l'anglais — comme celle du français — demeure, en partie à cause de l'inadaptation de l'alphabet, un problème pédagogique. En revanche, cette difficulté d'écrire l'anglais ne posait pas un problème théorique insurmontable à un grammairien du Moyen Age : une langue qu'on ne peut écrire, *lingua illeliterata*, inanalysable au niveau des éléments (la deuxième articulation de Martinet) demeure une langue; lettres et sons constituent des différences accidentelles, mais les concepts dont ils sont les signes, les *verba mentis*, se retrouvent, eux, identiques en tous les hommes. Nommer un individu *Robertus* ou *Robert*, c'est évoquer la même image, le même être et c'est toujours un nom qui pourra être sujet d'une phrase : "Robert court" ou fournir une réponse à une question : "Comment se nomme celui qui court ?" etc. (Fredborg, 78-79).

Cette solution s'inscrit dans un cadre épistémologique : on distingue volontiers au XIIe siècle science théorique et art d'application, connaissance scientifique et apprentissage pratique : rhétoricien qui dégage méthodiquement les principes et les règles de l'éloquence et rhéteur qui enseigne à bien parler, à faire *hic et nunc* un discours efficace et persuasif ou, de même, grammairien d'une grammaire universelle valable pour toute langue et *literator* procurant la pratique de telle langue particulière, de ses formes et de ses règles propres. Pendant très longtemps régnera ainsi l'idée que la prononciation d'une langue étrangère, anglais ou français, ne peut s'acquérir scientifiquement et par doctrine mais par usage, au contact des locuteurs "natifs". Les Anglais qui, les premiers, ont développé un enseignement universitaire du français considéreront que le voyage en Europe en forme un complément indispensable.

Il est plus difficile qu'on imagine de mesurer l'influence de l'imprimerie sur la pratique et la notation de l'oral. Elle n'est pas seulement un progrès technique multipliant les exemplaires d'un ouvrage. Elle coïncide avec le développement de l'intériorisation de la parole, de la lecture et de la prière silencieuses. Etudiant jadis l'évolution de *soi dire* à *se dire*, du sens de dire (à haute voix) en s'impliquant dans ses propos, en engageant sa personne à celui de mener un dialogue intérieur, une réflexion personnelle, j'avais dû à l'érudition de Henri Coulet une citation de Sorel jugeant complètement démodé et inutilisable à son époque le procédé romanesque qui faisait surprendre par autrui une réflexion du héros dite tout haut (qu'on songe à *La Chastelaine de Verdy* !) ¹¹. Désormais on se parlait à soi-même ou à Dieu *in petto*. Dans quelle mesure s'est-il ainsi créé un lien direct entre le signifié et sa représentation graphique, rendant possibles des lectures légèrement différentes des mêmes graphèmes et surtout facilitant l'éventuelle "surcharge" du signe écrit ? On comprend mieux ainsi la portée du débat sur l'orthographe au XVIe siècle. Au moment où l'évolution phonétique fait hésiter sur la prononciation de nombreuses voyelles et multiplie les variantes : *serge/sarge, asperge/asperge*;

chose/chouse; heure et hure dont la poésie, dans la tradition ouverte par les grands rhétoriciens, tire rimes et équivoques, comment ne pas être tenté de caractériser sans ambiguïté chaque terme par une forme unique demandant à l'étymologie et à la graphie ce que n'assure pas la prononciation ? Meigret, en rappelant le vieux principe que la parole est première et que l'écrit doit seulement la fixer, entend par là faire bénéficier le peuple, au moins dans sa partie la plus éclairée, de l'invention de l'imprimerie : il est habitué à parler beaucoup plus qu'à lire et à écrire. Ses adversaires veulent réserver aux humanistes, à ceux qui accordent la primauté au texte, le privilège du savoir. Rabelais (la thèse de Madame Mireille Huchon le montre bien), en multipliant les lettres étymologiques, en établissant des correspondances strictes entre latin ou grec et français veut à la fois fixer à jamais la forme des mots, les enrichir de toutes les connotations que leur origine antique soulève en un esprit nourri aux bonnes lettres et même lutter au besoin contre la corruption que le peuple a fait subir à la langue, cherchant par exemple à imposer *médicin(e)* contre l'usage qui dit *médecin(e)*. Ainsi se laisse prévoir cette lointaine aberration où l'enseignement scolaire de l'orthographe, au lieu d'apprendre à noter la parole, imposera à celle-ci de s'infléchir sur l'écrit, de violer les lois de la phonologie du français, y introduisant des suites de consonnes inconnues de la langue, le *-pt-* de *sculpteur* ou le *-ps-* de *psaume* !

A la fin du XVIIe siècle, Regnier-Desmarais justifiera ainsi l'orthographe traditionnelle par la nécessité de maintenir la permanence de la langue à l'abri des changements phonétiques et des variations régionales. Et cependant, le XVIIe siècle, en substituant à l'autorité des humanistes et du savoir celle de la naissance et de la cour, rendait une bonne part de son prestige à la parole, à la prononciation, du moins des courtisans. Faut-il rappeler l'heureuse simplification de l'orthographe dite "des dames", adoptée par Richelet dans son dictionnaire de 1680 ? Las ! l'Académie, en 1694, revenait à l'orthographe étymologique, montrant ainsi que les pédants pouvaient

résister aux mondains ¹². C'est en termes de puissance et de pouvoir que doivent s'analyser de tels débats. Sans adhérer pour autant aux thèses de Bourdieu et notamment à la notion de marché linguistique, il faut souligner qu'élément de prestige social, la prononciation des "honnêtes gens" influence une faible partie des locuteurs, ceux qui prétendent se hisser au niveau de l'élite ou simplement entrer à son service. L'aristocratie française ne constitue pas alors un centre d'attraction, une élite se renouvelant sans cesse par de nouvelles compétences ou des énergies neuves, mais une caste assiégée et menacée, défendant de plus en plus âprement ses privilèges, redoutant d'autant plus les classes inférieures qu'elle les opprime davantage. Si l'on rit volontiers de Monsieur Jourdain qui prétend devoir à son argent ce que peuvent seuls donner les quartiers de noblesse et qui se laisse si aisément gruger par ceux qu'il veut singer, on hait et on redoute le "peuple", foule urbaine, hostile et dangereuse, dont on ne peut enfermer que les éléments les plus remuants dans l'hôpital général dont Michel Foucault a si bien dit la fonction ou masse paysanne (où s'alimente la première), aux révoltes aussi soudaines qu'impitoyablement réprimées. Aussi ne songe-t-on guère à en observer exactement le langage. Le parler des paysans de comédie devient de plus en plus conventionnel, de Cyrano à Molière et ce dernier le reproduit sans doute aussi inexactement que l'occitan de Pezenas ! On ne le cite guère que pour railler à peu de frais, ou, comme Ronzeaud le constate dans les mazarinades, pour lui prêter des propos d'un rude bon sens où la nature s'exprime sans apprêt et auxquels la grossièreté de la forme ôte toute portée et toute résonance politiques dangereuses. La littérature française classique ignore ainsi la quasi totalité de la nation, ses langues et ses dialectes. Au siècle suivant, des modes comme le genre poissard cher au comte de Caylus ne doivent pas davantage faire illusion : on se contente d'assimiler langue populaire et trivialité. Un collègue allemand, recherchant dans *Le Bordel* ou *Le Jean-Foutre puni* de Caylus le parler des filles et des souteneurs, y trouve en fait une syntaxe irréprochable dans laquelle ces personnages expriment des actes ou des pensées concernant les réalités du sexe en termes crus. Ainsi sous la

Révolution le Père Duchesne parsèmera de *Bougre* et de *Foutre* un style autrement banal.

Aussi bien, l'auraient-ils voulu, les auteurs disposaient de moyens insuffisants pour noter avec exactitude les prononciations diverses. On sait combien la difficulté et la complication des signes choisis ont nui à la légitime entreprise de Meigret : tout récemment un linguiste allemand, Hausmann, a édité Meigret selon l'orthographe commune : la sienne aurait, selon notre collègue, empêché de lire cette grammaire et d'en apercevoir tout le mérite ! On peut, historiquement, au cours des siècles classiques et dans la première moitié du XIXe, suivre les efforts parallèles pour :

- 1) établir une écriture "phonétique" du français
- 2) identifier les phonèmes.

Les premiers ont été décrits par Quemada qui a bien montré comment les lexicographes ne sont parvenus que tard et difficilement à "figurer" la prononciation des mots ¹³. Pour les seconds, Molière a, selon Leroy, à la fois vulgarisé et discrédité, dans *Le Bourgeois gentilhomme*, les recherches de ses contemporains. C'est seulement vers 1700 que Dangeau reconnaît la nature et le nombre des voyelles nasales du français dont l'existence, quoi qu'on en ait pu dire, est bien antérieure. C'est encore plus tardivement et plus lentement que se met en place avec d'Olivet (dont Féraud intégrera les descriptions à son dictionnaire) une prosodie du français : faut-il y distinguer des voyelles longues et des brèves ? Et l'on discerne mal les rôles respectifs en la matière de la durée, de l'intensité, de l'aperture. Seul le XIXe siècle, à sa fin, amorcera avec l'abbé Rousselot, l'étude scientifique et instrumentale des sons du langage à laquelle la technique contemporaine apportera l'outillage acoustique et mental adéquat. La France laissera à des linguistes étrangers comme Scoppa vers 1800 ou les romanistes allemands du XIXe siècle — ceux-ci attribuant naturellement à l'accent d'intensité une importance excessive — le soin d'analyser sa versification.

Particulièrement intéressante de ce point de vue, la dialectologie du XVIIIe siècle : oeuvre d'humanistes, inévitablement quand il s'agit d'étudier les troubadours (et d'humanistes retrouvant difficilement les réalités phoniques notées par le texte : on lui trouve volontiers un petit air de catalan plutôt que de provençal !), elle traduit une gêne considérable devant la parole pourtant familière. Un lexicographe et grammairien de métier comme Féraud, quand il veut donner des exemples de sa langue maternelle (dont il rêve de faire une grande koinè commerciale et maritime), notamment des dialectes (y compris le sien propre) recourt aux textes déjà imprimés. Tant mieux si d'autres ont déjà fait l'effort de transcrire une langue qui reste avant tout orale !

Dans un siècle où le français s'est largement répandu dans les provinces sous forme écrite, où à la norme de Vaugelas fondée sur l'oral, sur le parler de la plus saine partie de la Cour a succédé le modèle — écrit — fourni par les grands écrivains du règne de Louis XIV, puis les "philosophes", le français pour beaucoup se lit et s'écrit plus qu'il ne se parle. Après tout le franco-provençal Jean-Jacques Rousseau est devenu le plus grand prosateur français, en forgeant son style sur l'enseignement de Vaugelas et l'exemple de Montesquieu ! Et l'abbé Grégoire le sait bien qui s'informe par son questionnaire sur les textes *écrits* en "patois". Quand le romantisme et les révolutions auront revalorisé le parler des peuples, en France, le prestige de l'écrit reste inséparable du français et de son orthographe. Les Félibres rejettent avec horreur les textes du XVIIIe siècle, patoisés, c'est-à-dire trop influencés par le français, où l'on habille trop volontiers ce dernier de terminaisons provençales, mais eux-mêmes trouveront le moyen de soulever des débats sur l'orthographe du provençal¹⁴. Comme si d'avoir été scolarisé en français rendait un peu dur d'oreille et empêchait d'appréhender directement et avec précision les sons de sa propre langue maternelle ! Plus simplement disons que l'orthographe morphologisante du français tend à imposer partout son modèle et la barrière qu'elle oppose à une simple transcription !

A ne pas confondre avec une transcription simple : ces journées montreront à ceux qui auraient pu l'ignorer combien de problèmes pose la notation de l'oral !

Jean STEFANINI
Université de Provence

★

NOTES

- 1 Décalage chronologique déjà pressenti par Pinborg dans sa th. fondamentale : *Die Entwicklung der Sprachtheorie im Mittelalter*, Münster, Aschendorff; Copenhague, A. Frost-Hansen, 1967.
- 2 "Et possunt huius artis species crescere, id est plures esse, ut si grammatica tracteretur in Gallica lingua, quod fieri posset, si ve in aliqua alia, in qua nondum tractata est" (édit. Reilly, 3, c. par Fredborg, 72).
- 3 Sur le bilinguisme médiéval, d'excellentes remarques de ZUMTHOR dans son *Histoire littéraire de la France médiévale*, Paris, 1954 (réédit., Genève, 1973).
- 4 Cf. NIEDEREHE Hans-Joseph, *Die Sprachauffassung Alfons des Weisen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1975 (*Beihefte z. Z. f. Rom. Phil.*, 144).
- 5 Cf. pour la Pologne du XIVe siècle, l'article de Michael RICHTER, dans *Medieval linguistic Thought ... ded. to G.L. Bursill-Hall*, Amsterdam, J. Benjamins, 1980, 211-220.
- 6 Cf. la mésaventure, rapportée par V. Salmon, survenue à John Pell (*The Study of Language in 17th Century England*, Amsterdam, John Benjamins B. V., 1979 (*Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science* 17), 3-4.
- 7 "En cela je pense que c'est leur langue maternelle qui les a induits en erreur, quand tu dis : ce avant l'arrivée de quoi et coetera [...] et après l'arrivée de quoi et coetera [...], si *le* [mot] ante et si *le* mot post sont pris matériellement la proposition est vraie, si au contraire tu comprenais *le* ante et *le* post temporellement, il faut exclure la mineure."
- 8 "... ut dicitur hoc vinum est *melius vinum* ! Dicunt quidam quod non quia in constructione sensum habet 'magis' quod non construitur nisi cum adiectivis ...".



- ⁹ Ce qui se conçoit aisément pour des lecteurs et commentateurs de Priscien qui distinguait nettement dans son analyse les deux niveaux, dégageant successivement les plus petites unités conservant un sens et les éléments permettant des distinctions de sens, sans en avoir un par eux-mêmes.
- ¹⁰ Annonçant des conceptions fréquentes au XVIII^e siècle quand on prétend reconstituer les langues primitives, il loue l'anglais d'exprimer par des racines monosyllabiques les significations fondamentales et d'en tirer des dérivés plurisyllabiques.
- ¹¹ Cf. notre thèse : *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Gap, Louis Jean, 1962, 269-270.
- ¹² Débat sur l'orthographe dont Brunot et A. François ont fort bien retracé l'histoire dans l'*H.L.F.*
- ¹³ Faute d'avoir suffisamment réfléchi sur le système des graphèmes, ce qu'avaient su faire, semble-t-il, les grammairiens coréens.
- ¹⁴ Et après eux et comme eux, mes compatriotes.

★

BIBLIOGRAPHIE

- BEAULIEUX, Charles, 1967, *Histoire de l'orthographe française*, Paris, P. Champion.
- BORST, Arn, 1957-1963, *Der Turmbau von Babel*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 4 t. en 5 vol.
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- COHEN, Marcel, 1958, *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Klincksieck.
- DANGEAU, Abbé de ..., 1927, *Opuscules sur la grammaire*, réédités d'après les éditions originales avec introduction et commentaire par Manne Ekman, Upsal, Almqvist et Wiksell (1^{ère} édit. 1714-1717).
- EGGER, Emile, 1854, *Apollonius Dyscole. Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, Paris, Auguste Durand.
- FEVRIER, James G., 1959, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot.
- First grammatical Treatise. The earliest Germanic Phonology*, 1972, An edit., translation and commentary, 2nd edit. by Einar Haugen, London, Longman.
- FOUCAULT, Michel, 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

- FREDBORG, Karin, Margareta, 1980, "Universal Grammar according to some 12th Century Grammarians", *Studies in Medieval Linguistic Thought*, dedic. to G.L. Bursill-Hall, Amsterdam, John Benjamins B.V. (Amsterdam Studies in the History of Linguistics, 26), 69-84.
- HAUSMAN, Franz Josef, ... Louis MEIGRET, *Le Traité de la grammaire française* (1550) *Le menteur de Lucien*. Aux Lecteurs (1548), édit. établie selon l'Orthographe moderne ... par, Tübingen, G. Narr Verlag, 1980 (*Lingua et Traditio*, Beitr. z. Geschichte der Sprachwissenschaft Bd 5).
- HUCHON, Mireille, 1980, *Rabelais grammairien : de l'histoire du texte aux problèmes d'authenticité*, Genève, Droz, 1981 (Trav. d'humanisme et de Renaissance, 183) (ét. rabelais., 16).
- HUNT, R.W., 1941-43, "Studies on Priscian in the Eleventh and Twelfth Centuries. I. Petrus Helias and his predecessors", *Mediaeval and Renaissance Studies* 1:2, 194-231, Londres, Wartburg Institute (repr. dans HUNT, 1980, *History of Grammar in the Middle Ages* : collected papers, edit. with an introd. by G.L. Bursill-Hall, Amsterdam, John Benjamins B.V.
- LEROY, M., "Un précurseur méconnu de la phonétique : Cordemoy", *Actes du Xe Congrès intern. des Linguistes*, Edit. de l'Acad. de la Républ. soc. de Roumanie, 1970, II, 307-311.
- MOUNIN, Georges, 1974, *Histoire de la linguistique ...*, Paris, PUF, 3e édit.
- PIERRE HELIE (Petrus Helias), 1975, *Summa super Priscianum, I-III*, An Edition and Study, by Arthur J. REILLY, University of Toronto, 3 vol. ined.
- 1979, *The Summa of Petrus Helias on Priscianus minor*, edit. with an introd. by Margaret GIBSON, by James Eric Tolson (CIMAGL, 27-28, Copenhagen).
- QUEMADA, Bernard, *Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris, Didier, 1968.
- DE RIJK, 1962-1967, *Logica Modernorum : A Contribution to the History of Early Terminist Logic*, 2 vol., Assen, Van Gorcum.
- BACON, Roger, 1978, "An Inedited Part of Roger Bacon's *Opus maius* : Designis", edit. by Karin Margareta Fredborg, Lars Nielsen and Jan Pinborg, *Traditio*, 34, 75-136.
- MAIGNE, Vincenette - RONZEAUD, Pierre, "La Bocca della verità" : discours pamphlétaire et parole populaire durant la Fronde.
- STEINER, *After Babel*.